

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLÈGE COMMUNAL

Séance du 26 novembre 2021

Présents :

M. D. GILKINET, Bourgmestre - Président
Mme. M. MONVILLE, M. T. WERA et Mme. V. LABRUYERE, Echevins
M. A. ANDRE, Président du C.P.A.S.
Mme D. GELIN, Directrice générale

4 Assurances - Renouvellement du portefeuille 2022-2026 - Marché de services conjoint Commune/CPAS par procédure concurrentielle avec négociation - Ouverture des candidatures - Invitation des soumissionnaires à remettre une offre - Décision

Le Collège communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, l'article L1222-4 relatif aux compétences et du Collège communal ;

Vu la Loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la Loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 38 (procédure concurrentielle avec négociation) ;

Vu l'Arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'Arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques, notamment les articles 90 à 96 ;

Vu la décision du Conseil communal du 30 septembre 2021 de passer un marché conjointement avec le CPAS par la procédure concurrentielle avec négociation en vue de renouveler le portefeuille d'assurances de la Commune et du CPAS, d'approuver le cahier spécial des charges (réf: Stoumont-CSC_ASS 2021-F02) et l'estimation de 79.013,84 € TTC par an pour la Commune et 9.533,41 € TTC par an pour le CPAS, soit un total de 354.189 € TTC sur 4 ans divisés en 5 lots :

- Lot 1 : Responsabilité civile : 140.377,72 €
- Lot 2 : Dégâts matériels : 20.870,12 €
- Lot 3 : Accidents : 116.507,08 €
- Lot 4 : automobile : 66.434.08 €
- Lot 5 : Police Cyber : 10.000 €

Vu la décision du Conseil de l'Action sociale du 28 septembre 2021, de passer un marché conjoint Commune/CPAS, afin de renouveler le portefeuille d'assurances des deux institutions, d'approuver le mode de passation, le cahier spécial des charges et l'estimation citée ci-avant, et de déléguer au Collège communal le soin de lancer et attribuer le marché ;

Considérant l'avis de marché publié sur e-procurement demandant aux opérateurs économiques intéressés de soumettre une demande de participation par plateforme e-tendering pour le 23 novembre 2021 à 11h00 ;

Considérant le PV d'ouverture des offres électroniques du 23 novembre 2021 (11h16) indiquant que deux opérateurs économiques ont déposé une demande de participation dans les temps impartis :

- AXA Belgium S.A. (BCE 0404.483.367), Rue Longue 95, 1950 Kraainem pour les lots 1 à 4 ;
- Ethias S.A. (BCE 0404.484.654), Rue des Croisiers 24, 4000 Liège pour les lots 1 à 5 ;

Considérant que les deux opérateurs ne se trouvent pas dans une situation juridique visée aux articles 67 à 69 de la loi du 17 juin 2016, qu'ils remplissent les critères de sélection (capacité financière, économique et technique) ;

DECIDE

Article 1

d'inviter les opérateurs économiques suivants à remettre une offre initiale servant de base aux négociations ultérieures :

- AXA Belgium S.A. (BCE 0404.483.367), Rue Longue 95, 1950 Kraainem pour les lots 1 à 4 ;
- Ethias S.A. (BCE 0404.484.654), Rue des Croisiers 24, 4000 Liège pour les lots 1 à 5 ;

Le Collège communal se réserve toutefois le droit, comme indiqué dans l'avis de marché, d'attribuer le marché sur base des offres initiales sans mener de négociations.

Article 2

La présente délibération est transmise :

- Au service des assurances pour suites voulues
- Aux opérateurs économiques concernés pour dispositions

**La Directrice générale,
(s) D. GELIN**

Par le Collège Communal,

**Le Bourgmestre,
(s) D. GILKINET**

La Directrice générale,

Pour extrait conforme,

Le Bourgmestre,

D. GELIN

D. GILKINET